

*Approvisionnement d'énergie—Loi*

le coke, les stations de réservoirs de pétrole et nombre d'autres industries.

Ce bill confère des pouvoirs importants. Je souligne qu'aucun gouvernement, certainement pas celui-ci, qui a fait plaider sa cause par le ministre, qui n'a été appuyé que par la complaisance et le silence des députés de l'arrière-ban, n'a droit à ces pouvoirs en permanence. Je soutiens que d'après les preuves présentées jusqu'ici, le gouvernement n'a pas droit aux pouvoirs qu'il demande au Parlement de lui conférer.

Il émane de ce bill une autre ramification sérieuse, soit l'autorité apparente qui est accordée au gouvernement du Canada, en cas d'urgence nationale, de s'ingérer dans des domaines de compétence provinciale aux termes de la constitution canadienne. Nombre de Canadiens seraient portés à alléguer que notre constitution a probablement besoin d'être remaniée et que nous devrions l'examiner à fond en vue de la modifier, en envisageant une nouvelle répartition des pouvoirs et une redéfinition des objectifs à tous les paliers de gouvernement. Tout cela est peut-être bel et bon, et pourtant, il y a certainement un moment et un endroit pour cela, monsieur l'Orateur. Il existe un moyen d'y parvenir. Je dis que ce n'est pas la présentation d'un projet de loi qui, entre les mains d'un gouvernement, peut servir à en assommer un autre. Je soupçonne que c'est l'idée que recouvre la hâte que met le gouvernement à vouloir s'approprier tous ces pouvoirs.

Comme député ontarien, je me préoccupe de ma province à cause des pouvoirs qui seraient accordés au gouvernement aux termes de ce bill, surtout dans le domaine de l'énergie hydro-électrique. Il ne fait aucun doute que des représentants du Québec partagent cette préoccupation, bien que certains d'entre eux aient renoncé à leurs principes au point qu'ils n'exprimeraient probablement jamais cette inquiétude à la Chambre. Voilà pourquoi ils restent silencieux sur cette conception du bill et d'une autre dont il a été question. Ils savent bien de quoi je parle.

L'article 14 permet au gouvernement d'autoriser la répartition de l'énergie électrique et d'établir des répartitions obligatoires à cet égard. Cela relève de la loi. Une fois que l'énergie électrique aura été incorporée au programme de répartition obligatoire, cette loi s'appliquera *mutatis mutandis* à l'égard de l'énergie électrique tout comme si cette énergie était un produit du pétrole. Le bill ne mentionne pas de consultation. Cela me paraît une omission qui trahit peut-être la façon dont le gouvernement entend traiter les rapports entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux du Canada.

Nul ne saurait alléguer qu'un moment ne viendra jamais au cours de notre histoire nationale où des pouvoirs draconiens et exceptionnels qui transcendent les articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne seraient jamais nécessaires. De toute façon, je dis qu'aucun législateur provincial, aucun premier ministre provincial, aucun gouvernement provincial, de quelque allégeance politique qu'il soit, ne ferait opposition au gouvernement du Canada, si celui-ci avait vraiment besoin de pareils pouvoirs en situation d'urgence.

Sans aucun doute, monsieur l'Orateur, s'il n'y a pas d'urgence, et même si le gouvernement affirme pareille urgence en matière énergétique sans avoir réussi à le prouver plus qu'il n'y a réussi, ces articles ne peuvent être considérés que comme des instruments de confrontation,

[M. Baker.]

par opposition à consultation. Ces instruments ne sont pas inconnus du gouvernement. En ma qualité de député ontarien, j'estime que le gouvernement s'est engagé sur une voie très dangereuse sans en avoir démontré la nécessité. On en est réduit à imaginer les motifs qui l'ont poussé à agir ainsi.

On a beaucoup parlé, monsieur l'Orateur, de ce qu'on a convenu de désigner du terme très général et très vague de crise énergétique, qu'elle soit imputable à l'approvisionnement ou au mode d'acheminement. Sans doute y a-t-il une crise en ce qui concerne l'acheminement, vu la difficulté qu'il y a à approvisionner les Canadiens de toutes les régions au moyen en pétrole extrait de leur propre sol. Ces dernières semaines au cours desquelles nous avons été témoins des nombreuses contradictions du gouvernement et de son manque flagrant d'initiative dans le domaine si important de l'énergie, les Canadiens ont constaté avec de plus en plus d'acuité qu'ils allaient être bientôt aux prises avec une crise beaucoup plus grave. Je veux parler d'une crise de direction attribuable au fait que le gouvernement n'a pas su prévoir les événements, ainsi qu'il aurait dû raisonnablement le faire, ni agir lorsqu'il les a vu poindre à l'horizon.

Il y a une crise du leadership au pays. Nous en avons la preuve en cette fin de l'année 1973 avec le gouvernement du Canada qui, malgré toutes ses ressources et toutes ses possibilités de recherches, malgré l'important et progressif ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ne peut se vanter à la Chambre de mettre en construction un pipe-line jusqu'à Montréal. Oh, il en a parlé. Le premier ministre a déployé de l'éloquence à ce sujet. A mesure que le temps s'écoule, la date de la réalisation du projet recule de plus en plus dans l'avenir. Le premier ministre nous avait dit il n'y a pas longtemps que ce pipe-line serait prêt en 1974. Tout le monde se préparait à l'applaudir. Puis, il y a quelques jours, on nous annonça que le gouvernement avait été avisé de l'impossibilité de le commencer avant 1975. Ensuite, l'autre jour nous apprenions qu'il faudrait présenter à son sujet deux demandes à l'Office national de l'énergie. Le gouvernement ne nous a même pas dit officiellement quelle dimension il aurait.

Il a fait savoir aussi tardivement qu'hier soir sur le réseau CTV, par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qu'il n'était pas très sûr quant à sa route. Il y a toute la question de l'obtention et de l'établissement du droit de passage. Il y a même le problème de l'acier. On ne s'en est pas occupé sérieusement. Il n'a pas été tenu compte de tous ces problèmes même s'ils se posent à nous avec ce gouvernement infiniment mal organisé qui se chamaille pour faire oublier ses propres lacunes. Tout est bousculé mais les efforts pour remédier à la situation sont d'habitude futiles.

● (2120)

On a laissé dormir tous ces problèmes, et ce depuis le 4 septembre et, plus important encore, bien avant cette date. Comme c'est son habitude, le gouvernement nous projette dans une course effrénée mais futile de dernière minute pour corriger ses lacunes et cacher son inefficacité, son ineptie et sa négligence, que ne saurait faire oublier la rhétorique du premier ministre. C'est la course folle traditionnelle qui est la marque de ce gouvernement. Nous, ici à la Chambre, avons appris qu'une telle approche est tout à fait futile. Le peuple canadien l'a également appris.